

Organiser des cycles d'initiation Volley dans les écoles

Vous souhaitez :

- ⇒ Vous rapprocher d'une école ou d'un collège pour faire connaître le Volley-ball.
- ⇒ Favoriser les passerelles entre l'École et votre club.
- ⇒ Développer votre secteur JEUNES.

Cette démarche constitue une piste de développement qui a été empruntée par de nombreux clubs. Elle fonctionne à conditions d'éviter certains écueils.

Cette fiche a l'ambition de vous guider dans cette démarche en vous informant sur :

- L'organisation de l'Education nationale au niveau local.
- Les personnes-ressources à repérer et à solliciter pour initier un cycle Volley-ball dans les écoles.
- Le cadre administratif à respecter pour intervenir au sein d'une école.
- Les progressions pédagogiques modernes et pertinentes qui valorisent le Volley-ball aux yeux des jeunes.
- Les bonnes idées pour favoriser les passerelles avec le club.

■ ***L'organisation de l'Education nationale au niveau local***

DEPARTEMENT	<p>Le Recteur, au sein du rectorat, est nommé à la tête d'une académie. Il détermine, met en œuvre et contrôle l'ensemble de la politique académique dans le respect des directives du Ministre de l'Education nationale auquel il rend compte.</p> <p>L'Inspecteur d'Académie représente le Recteur dans le département. Il dirige les services départementaux de l'Education nationale. Il a notamment pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer, conseiller, aider dans leurs initiatives les Directeurs d'école, les Chefs d'établissement et les Inspecteurs de l'Éducation nationale et d'assurer la coordination de l'ensemble des actions éducatives pédagogiques. - De coordonner les activités périscolaires, le sport à l'école, la formation permanente, etc. <p>Pour l'EPS¹, il est assisté de Conseillers Pédagogiques de Circonscription (CPC-EPS) pour relayer les informations entre l'Inspection d'Académie et les professeurs/directeurs d'École au niveau local.</p>
-------------	---

¹ Education physique et sportive

LOCAL	<p>L'établissement scolaire (école, collège ou lycée) est l'entité représentant l'Education nationale au niveau local. Il est dirigé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un directeur dans les écoles. - Un principal dans les collèges. - Un proviseur dans les lycées. <p>Le personnel de direction est chargé de conduire la politique pédagogique et éducative de l'établissement en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative.</p> <p>Pour l'EPS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les professeurs des écoles (en concertation éventuelle avec les éducateurs sportifs mis à disposition par la municipalité, le cas échéant). - Les professeurs d'EPS dans les collèges et les lycées.
--------------	--

■ **Les personnes ressources à repérer**

Pour initier un cycle d'initiation au Volley-ball dans une école, les personnes ressources sont nombreuses et les interlocuteurs à privilégier sont très dépendants de l'organisation du sport à l'École au niveau local.

Le premier réflexe est de s'adresser directement à l'Education nationale en respectant son fonctionnement et ses hiérarchies. Les personnes concernées sont présentées ci-dessous :

	ECOLE	COLLEGE	LYCEE
DEPARTEMENT	Inspecteur d'Académie		
	CPC-EPS	IA-IPR	IA-IPR
LOCAL	Directeur	Principal	Proviseur
	Professeur des écoles	Professeur d'EPS	Professeur d'EPS

■ **Conseils pour l'école :**

Pour l'école, il est conseillé de prendre contact avec le directeur en premier lieu ; puis avec le professeur responsable de la classe ou du niveau concerné par une initiation au Volley-ball. L'idéal est de leur proposer un cycle « clé en mains » sur 7 ou 8 séances en présentant les avantages du Volley-ball (mixité, non-violence, etc.) et en leur remettant le projet pédagogique formalisé en format papier.

Vous pouvez aussi proposer au professeur de participer aux séances et de le former afin qu'il devienne à terme autonome et qu'il puisse reproduire des cycles d'initiation au Volley-ball avec d'autres classes dans le futur. Souvent moins à l'aise avec la matière EPS, les professeurs des écoles seront sensibles à cette attention.

Si le directeur et le professeur d'école sont d'accord, ils transmettront le projet pédagogique au CPC-EPS pour validation au niveau de l'Inspection d'Académie.

D'autres personnes peuvent initier ce type de projet au sein des écoles :

- Les éducateurs sportifs municipaux (ETAPS) : certaines communes mettent à disposition des écoles, des éducateurs sportifs, pour encadrer les heures d'EPS. En relation avec les communes, les clubs peuvent demander à ces éducateurs d'initier un cycle de Volley-ball dans le cadre du temps scolaire².
- L'USEP³, à travers son réseau de professeurs, à l'échelle locale et/ou départementale.

■ **Conseils pour le collège et le lycée :**

Le fonctionnement est différent au sein des collèges et des lycées, du fait que dans ces établissements, le professeur d'EPS est un spécialiste des activités physiques et sportives capable d'encadrer toutes les disciplines.

Néanmoins, il est parfois possible d'intervenir à différents moments :

- Sur le temps scolaire avec le professeur d'EPS.
- Dans le cadre des activités de l'association sportive, s'il existe une section Volley-ball.

Il est conseillé de se rapprocher du chef d'établissement et de l'équipe pédagogique EPS pour en savoir plus. Les opportunités sont très variables d'un établissement à un autre.

■ **Les obligations administratives**

- Etablir une convention entre les différentes parties prenantes :
 - L'Education nationale : Inspection d'académie / Ecole - Collège
 - L'USEP, le cas échéant
 - Le Club : l'association qui porte le projet
 - La municipalité, notamment pour la mise à disposition des installations sportives (si besoin).
- Mettre à disposition du personnel compétent et l'agréer au niveau de l'Education nationale si cette personne est rémunérée.

■ **Les délais de mise en œuvre**

L'ensemble de ces procédures sont parfois longues à mettre en place. Il n'est pas rare que plusieurs mois s'écoulent entre les premiers contacts (professeurs, chefs d'établissement) et le lancement de la première séance d'initiation au Volley-ball.

⇒ Anticipez les demandes de projets !

Par exemple, pour un cycle prévu en septembre, il est conseillé de se rapprocher de vos interlocuteurs avant le mois d'avril.

² Temps d'activité EPS imposé par les programmes de l'Education nationale, entre 2 et 4h en fonction des niveaux de classe.

³ Union Sportive des Ecoles Primaires

■ **Les progressions pédagogiques**

De nombreux travaux permettent aujourd'hui de proposer des progressions pédagogiques adaptées et riches d'apprentissages pour les enfants.

Les principes directeurs de ces approches pédagogiques sont les suivants :

- 1) Proposer un Volley-ball ludique qui favorise le jeu, l'apprentissage et le plaisir des enfants.
- 2) Stopper le 6x6 pour les débutants : « on bouge pas », « ça fait mal », « y'a que des fautes ».
- 3) Utiliser des ballons légers et adaptés pour les enfants et/ou les débutants (type MIKASA SKV5 – 160g).
- 4) Privilégier les formes de jeu en 1x1 et 2x2 pour faire jouer les enfants le plus vite possible.
- 5) Alimenter les enfants de nouveaux savoirs faire (fondamentaux techniques) au fur et à mesure de leur progression.
- 6) Alternier les situations de coopération (type 2 avec 2) et les situations d'opposition (type 2 contre 2).
- 7) Prévoir des temps d'informations pour intéresser l'enfant au Volley-ball : l'histoire du Volley-ball, les règles du Volley-ball, la préparation du tournoi de fin de cycle, les différents rôles dans une rencontre de Volley-ball, etc.

En voici quelques exemples (cliquez sur les liens proposés):

- [Prim'Volley \(école\)](#)
- [Cycle pédagogique \(école\)](#) (J.L. Delag)
- [Educ'Volley \(collège et lycée\)](#)

■ **Les bonnes idées pour favoriser les passerelles avec le club**

- 1) Faire en sorte qu'il y ait un représentant du club lors de chaque séance.
- 2) Distribuer des flyers d'informations pour présenter le club (avec l'accord des responsables de l'école).
- 3) Inviter la classe (enfants et professeurs) et les parents des enfants à assister à un match de l'équipe fanion du club.
- 4) Offrir un coupon : « 3 essais gratuits au club ».
- 5) Proposer aux enfants de participer à un événement spécifique au sein du club :
 - La journée « Portes ouvertes ».
 - La journée des « amis ».
 - Le stage pendant les vacances ouvert à tous.

■ **Pour aller plus loin...**

- Les cycles d'initiation au sein des écoles sont labellisés par la FFVB sous le nom de **cycles SMASHY**. Sous certaines conditions, la FFVB participe à l'animation des séances en offrant posters, diplômes et bracelets aux participants. Il convient de se rapprocher de la FFVB pour connaître la procédure précise.
- Dans une perspective de pérennisation de l'action, il peut être pertinent d'offrir une **dotation en matériel** aux classes, enseignants, écoles qui souhaitent s'investir dans la durée. En effet, si l'équipe éducative a ce projet, elle pourra renouveler l'expérience avec d'autres classes en autonomie à condition qu'elle ait le matériel adapté (ballons, filets, situations pédagogiques). La mise en place d'un cycle avec formation pratique de l'enseignant est dans ce cas un préalable indispensable.
- Afin de valoriser vos actions auprès des écoles, il est recommandé de prendre des **licences événementielles** pour chaque élève. Gratuites, elles permettront d'évaluer le nombre d'élève pris en charge dans le cadre de ces initiations. Cela peut être un argument intéressant pour faire valoir votre action éducative et sociale sur le territoire de votre municipalité. Par ailleurs, simple à mettre en place (nom, prénom, date de naissance, mail), elle permettra au club de bénéficier d'une licence gratuite la première année pour les élèves effectivement venus au club.

L'importance du tournoi festif en conclusion d'un cycle d'initiation :

Un cycle de 6 à 8 séances



Une rencontre, un tournoi festif !

Il est fortement conseillé d'impliquer les responsables de l'école jusqu'à l'organisation et la participation des enfants à une rencontre (souvent un tournoi) qui concrétise l'ensemble du travail réalisé au cours des séances de Volley-ball. Ce doit être une fête pour les enfants !

Le club doit être largement impliqué (besoins de ressources humaines importantes) afin de réaliser un événement de qualité. C'est ce qui offrira à l'avenir au club :

- Les meilleures chances de pérennisation de l'action au sein de l'école.
- Le meilleur taux de transformation : « de l'élève au licencié FFVB ».
- La meilleure vitrine du club pour vos partenaires, notamment la municipalité.

L'importance de mobiliser les professeurs d'EPS et les professeurs des écoles dans la vie du club

Les professeurs (d'EPS et des écoles) sont des personnes incontournables pour la mise en place de cycles d'initiation au Volley-ball dans les établissements scolaires. Dans le respect des programmes de l'Education nationale et du projet de l'établissement, ils choisissent les supports d'activités physiques et sportives pour atteindre leurs objectifs pédagogiques.

Ainsi, réussir à sensibiliser les professeurs à la pratique du Volley-ball et à la vie du club peut s'avérer être un atout fort en faveur du développement des JEUNES dans votre club. Il pourrait :

- Initier des projets Volley-ball dans sa classe et au sein de son établissement
- Favoriser la passerelle avec le club en y étant aussi entraîneur
- Promouvoir directement le club auprès des élèves

L'importance d'investir les activités périscolaires

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, la réforme des rythmes scolaires a permis d'ouvrir des temps d'activités périscolaires dans lesquels les activités physiques et sportives trouvent toute leur place. Ces activités périscolaires sont gérées par les communes qui peuvent faire appel aux associations locales pour les mettre en place.

Les clubs de Volley-ball ont intérêt à se rapprocher de leurs communes pour proposer des cycles de Volley-ball dans le cadre de ces activités. Cette démarche permettra de renforcer le partenariat avec la collectivité et de faire connaître le Volley-ball et le club aux enfants.

Sous certaines conditions (géographie prioritaire), ces actions peuvent être financées en partie pour du matériel et pour rémunérer l'intervenant dans le cadre du DAE* porté par les DDCS*.

DAE : Dispositif d'Accompagnement Educatif

DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale

Attention au mirage de L'ECOLE

L'initiation sportive en milieu scolaire n'est que le 3^{ème} facteur d'influence du choix d'une activité sportive pour les jeunes franciliens (Dossier de l'IRDS N°31 – septembre 2015), derrière l'influence de la famille, des amis et l'influence des médias. L'organisation de cycles d'initiation au Volley-ball dans les écoles ou sur le temps périscolaire n'est pas toujours suivie d'effets immédiats au sein des clubs en termes de développement.

Au-delà du renouvellement des équipes de jeunes, ces initiations en milieu scolaire ont aussi pour objectif :

- De promouvoir l'activité Volley et de faire connaître notre sport et ses valeurs au plus grand nombre.
- De promouvoir le club, ses éducateurs et de faire reconnaître la qualité du travail qui y est dispensé.
- De développer les relations avec les acteurs du monde scolaire (parents, professeurs, chefs d'établissement, etc.).

C'est en travaillant sur ces différents objectifs à long terme que des résultats concrets apparaîtront. Associés à l'image du club véhiculée par les parents et les acteurs du monde éducatif, ils assureront la pérennité et le développement du club dans la durée.



COMMISSION REGIONALE
DES SERVICES AUX CLUBS